

Contrat de mise en ligne d'une thèse soutenue

ETABLISSEMENT ET COMPOSANTE

Etablissement de soutenance :

Faculté ou composante :

Etablissement en co-tutelle :

Ecole doctorale :

RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR

Nom patronymique : Prénom :

Nom marital :

Né(e) le : Nationalité :

Adresse électronique professionnelle :

Adresse électronique personnelle :

RENSEIGNEMENTS SUR LA THÈSE

Titre :

.....

Champ disciplinaire : Spécialité :

Date de soutenance :

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Cochez les choix correspondants :

- L'auteur certifie la conformité de la version électronique à l'exemplaire imprimé déposé conjointement.
- L'auteur ne certifie pas la conformité de la version électronique à l'exemplaire imprimé déposé conjointement.

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE

Cochez les choix correspondants :

- L'auteur reconnaît avoir pris connaissance de la *Charte de dépôt et de diffusion électronique des thèses* d'Aix-Marseille Université en vigueur à la date de signature du présent contrat
- L'auteur garantit que tous les documents sont libres de droit ou qu'il a acquis les droits afférents pour la reproduction et la représentation sur tous supports
- L'auteur n'autorise pas la mise en ligne de la thèse
- L'auteur autorise la mise en ligne de la thèse sans restriction sur intranet exclusivement¹

¹ Intranet : s'entend du réseau informatique accessible gratuitement depuis des postes individualisés mis à disposition des enseignants, des chercheurs, des étudiants et du personnel dans l'enceinte d'un établissement appartenant à l'Université de Provence et à distance après authentification sécurisée

L'autorisation est ainsi consentie à l'Université pour une mise en ligne sur l'intranet de l'Université pour la durée légale de protection accordée par le droit de la propriété intellectuelle. Toutefois malgré les moyens mis en œuvre, l'Université ne peut garantir à l'auteur un accès intégralement sécurisé sur Intranet, elle ne pourra en conséquence être tenue responsable d'une diffusion au-delà de l'intranet.

L'auteur autorise la mise en ligne de la thèse sans restriction sur internet²

L'autorisation est ainsi consentie à l'Université pour le monde entier et pour la durée légale de protection accordée par le droit de la propriété intellectuelle.

Dispositions communes à tout type d'autorisation de diffusion :

L'auteur consent à ce que sa thèse fasse l'objet d'une mise à disposition gratuite du public concerné autorisé à la consulter, la fixer sur tout support et le représenter à titre gratuit pour un usage exclusivement personnel ou pédagogique.

L'auteur autorise la mise en ligne de la thèse par l'Université et l'accomplissement par celle-ci des actes de reproduction et de représentation nécessaire à cette fin sur tous supports. L'Université n'est en aucun cas autorisée à procéder à d'autres exploitations.

Il est expressément convenu que la présente autorisation est consentie à titre gratuit.

En conséquence, aucune rémunération ne sera versée par l'auteur en contrepartie de la mise en ligne de sa thèse.

L'autorisation est consentie à l'Université à titre non exclusif. L'auteur peut en conséquence exploiter librement sa thèse, sur laquelle il conserve l'ensemble de ses droits patrimoniaux, et peut notamment la faire publier par un éditeur de son choix, à l'exclusion des thèses confidentielles.

L'auteur peut retirer l'autorisation de mise en ligne à tout moment sans avoir à justifier de motif. Dans ce cas, il doit aviser l'Université de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, selon la procédure indiquée par son université d'inscription. L'Université s'engage à retirer l'œuvre mise en ligne au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la réception du LRAR.

La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Le tribunal compétent pour juger de tout contentieux lié au présent contrat est le Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à	, le.....
L'auteur	Président de l'Université
(Nom, prénom, signature)	(ou par délégation Directeur Ecole Doctorale)

² Internet : s'entend d'un réseau informatique mondial accessible au public sans identification préalable.